

Avis de convocation

Assemblée de catégorie dindon 2026

C'est avec plaisir que les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) vous invitent à l'assemblée de catégorie dindon. Lors de cette rencontre, les EVQ présenteront le rapport d'activité de l'année 2025. Les éleveurs présents seront également consultés sur une modification à la contribution prévue au *Règlement sur les contributions des producteurs de dindon pour l'application du Plan conjoint* afin de porter la contribution à 3,37 \$ du 100 kg de dindon (poids vif), une hausse de 0,35 \$/100 kg.

Informations générales

Jeudi 26 février | 9 h 30 à 16 h, suivi d'un cocktail

Lieu : Best Western Hôtel Universel (915, rue Hains, Drummondville) et par visioconférence (Zoom).

L'ordre du jour sera disponible prochainement.

Pour participer en présentiel

🔗 **Inscription obligatoire** : <https://forms.gle/Lfwjc2eddwnT27an7>

Pour bénéficier du dîner gratuit, inscrivez-vous avant le **16 février**.

Pour participer en virtuel

Aucune inscription nécessaire.

👉 **Lien** : <https://us02web.zoom.us/j/88031463235>

👉 **Code secret** : EVQ2026

ATTENTION - Les titulaires présents en virtuel ne pourront pas voter, mais pourront intervenir et poser des questions.

Élection des membres du Comité des éleveurs de dindons

Pour l'année 2026-2027, les postes suivants sont ouverts pour un mandat de deux ans :

- Poste 2 : représentant pour la région Est (actuellement Jennifer Paquet, rééligible);
- Poste 4 : représentant pour la région Ouest (actuellement Sylvain Choquette, rééligible);
- Poste 6 : représentant élu à la grandeur de la province (actuellement Yvan Ferron, rééligible).

Rôle du représentant

Le représentant siège au Comité des éleveurs de dindons, qui se réunit plusieurs fois par année. Le Comité conseille et émet des recommandations au conseil d'administration des EVQ en lien avec toute matière qui touche les producteurs de dindons. Le représentant participe également à certains sous-comités à l'occasion.

Éligibilité

Le candidat doit être membre d'un syndicat affilié aux EVQ, détenir un quota de dindons et être proposé et appuyé par deux producteurs.

Remplissez le **formulaire de mise en candidature** et faites-nous-le parvenir au plus tard le **12 février**. La liste des candidats sera diffusée le **19 février** dans une infolettre spéciale.

Droit de vote à l'assemblée

Pour exercer un droit de vote à l'assemblée :

- Un individu titulaire de quota ne peut être représenté par un tiers lors d'un vote;
- Une entreprise titulaire de quota doit être représentée par une personne physique. Le fondé de pouvoir, identifié à nos dossiers, est la personne

habilitée à voter pour l'entreprise et n'a droit qu'à un seul vote, même si elle représente plusieurs entreprises;

- Si le fondé de pouvoir ne peut être présent à l'assemblée ou si vous désirez nommer une autre personne pour représenter l'entreprise, vous pouvez utiliser la **procuration** et nous la retourner avant le **19 février** à l'adresse courriel volailles@upa.qc.ca. Elle sera validée par les EVQ, en cas de non-conformité, un membre du personnel vous contactera.

Pour toute question, écrivez à l'adresse courriel volailles@upa.qc.ca.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

La directrice générale,

Richelle Fortin

Richelle Fortin